

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 02 NOVEMBRE 2020

Affichage et convocation : 28.10.2020

Réuni sous la présidence de Monsieur Eric DE CARLI, 1^{er} Adjoint.

Présents : M Eric DE CARLI, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Nicolas JACQUEMAIN, Alice NOWAK, Gwenaëlle GAREL, Aline THIOLIERE, Patrick LEON, Thierry LEVERT, Béatrice AUTIER, Patrick SERGEANT.

Absent excusé : M Bruno DEDION

Absent non excusé : M Fabrice BARBAISE

Pouvoir : de M Bruno DEDION à M Eric DE CARLI.

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëlle GAREL.

1-APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES 4, 10 JUILLET 2020 et 21 SEPTEMBRE 2020 :

P. LEON remercie des modifications demandées-apportées sur les comptes rendus des 4 et 10 juillet. A l'unanimité, les comptes rendus des 4 et 10 juillet sont approuvés par le Conseil Municipal.

En ce qui concerne le compte-rendu du 21 septembre :

1) P. LEON demande la modification suivante : chapitre « Concours des maisons fleuries » : remplacer » P. LEON ne veut pas que le bon soit retiré dans les magasins de Prix-lès-Mézières.... » par « P. LEON ne veut pas que le bon soit réservé uniquement à Prix-lès-Mézières,..... ». A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'apporter cette modification.

2) P. LEON proteste sur le fait d'être déclaré de mauvaise foi par A. BEAUFEY dans le chapitre « personnel Communal –proposition de 2 contrats civiques » et demande la suppression de la phrase. Par 9 voix contre, 1 abstention (A. NOWAK) et 4 voix pour (P. LEON, T. LEVERT, B. AUTIER, P. SERGEANT), le compte-rendu ne sera pas modifié.

2-DEMANDES DE SUBVENTIONS : pour 2020 et pour 2021 :

associations	Décisions du CM 2020	Décision du CM pour 2021)
<u>Adapah</u>	0 € par 13 voix pour et 1 abstention (P. LEON)	
<u>Les Sangliers du désert</u> <u>Grand raid d 4L trophy</u>	500 € à l'unanimité. A son retour, l'équipage présentera un exposé à l'école avec présentation de leur véhicule.	
<u>La LISA</u>		200 € à l'unanimité.

Les crédits sont disponibles à l'article 6574.

3-DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE, MODIFICATIONS :

Suite aux modifications apportées le 21 septembre, à la demande de Monsieur le Préfet, sur certains points de la délibération du 24 juillet,

A l'unanimité, le Conseil Municipal remodifie ses décisions comme suit pour les points 21 et 26 :

Points	Votes
21° d'exercer ou de déléguer, au nom de la commune le droit de préemption sur les fonds artisanaux, commerciaux, les baux commerciaux,	Cette délégation est retirée au Maire.
26° de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions	Limites : pour des subventions prévisionnelles d'un montant inférieur à 30 000 €.

4-ARDENNE METROPOLE : MODIFICATION DES STATUTS – REALISATION ET ENTRETIEN DU RESEAU D'ITINERAIRES CYCLABLES D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Dans le cadre de l'approbation du Programme Local de l'Habitat et du Plan de Déplacements Urbains et par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Communautaire a adopté la modification des statuts en ajoutant aux compétences supplémentaires en 14e point « la réalisation et l'entretien du réseau d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire ». A. BEAUFEY précise que le réseau capillaire cyclable (commune à ville-centre) sera à la charge de la Commune et que le réseau structurant d'intérêt communautaire sera de la compétence d'Ardenne Métropole.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert de compétence et la modification des statuts.

5-PROJET VIDEO-PROTECTION :

E. DE CARLI présente le projet en indiquant les endroits de pose des caméras avec leurs caractéristiques, le choix de l'entreprise s'est porté sur ENGIE pour 45 304, 14 € ht sans alimentation.

P. LEON demande si la piste cyclable en bord de Meuse sera équipée d'une caméra. Il est répondu que cela est prévu dans le dossier « voie cyclable »

P. LEON trouve dommage que la caméra située à la Poterie ne soit pas à lecture de plaque. E. DE CARLI explique que ce n'est pas un point stratégique. Seules les caméras implantées aux entrées et sorties de Prix seront à lecture.

P. LEON fait remarquer que le secteur de La Favée est oublié.

A. BEAUFEY lui répond que cet emplacement a été accepté en commission des Travaux.

E. DE CARLI mentionne le coût supplémentaire de 2500 €.

A. BEAUFEY signale qu'il convient de modifier le plan de financement en conséquence.

P. LEON sollicite le coût de la maintenance.

E. DE CARLI lui communique les différents tarifs.

Par 1 abstention (A.THIOLIERE) et 13 voix pour, le Conseil Municipal accepte le projet vidéo-protection et son plan de financement.

Dépenses TTC		Recettes	
Achat et pose hors génie civil... 62 500 €		Subventions/ HT DETR 40 %.... 20 000	
		DSIL 40%20 000	
		Autofinancement..... 22 500	
total	62 500 €	Total	62 500

Dépenses à l'article 21568 par transfert avec l'article 2315 et reportés sur 2021.

Les subventions envisagées seront inscrites au budget primitif 2021.

6-PROJET PANNEAU LUMINEUX :

A. BEAUFEY indique que ce projet a été examiné en commission des travaux-aménagement. Le panneau lumineux, utile pour la transmission d'informations aux administrés, et associations, serait installé à l'entrée de la commune, en venant de Charleville-Mézières. Suite à la consultation, 4 offres ont été réceptionnées et analysées.

P. LEON fait part au Conseil qu'il est contre ce projet pour 3 raisons :

- 1) Ce projet est coûteux et disproportionné pour Prix-Lès-Mézières ; on retrouve ces panneaux que dans les grandes villes,
- 2) son implantation captera l'attention des automobilistes et sera accidentogène,
- 3) la réalisation a été annoncée à la population avant décision du Conseil Municipal.

E. DE CARLI lui répond qu'à l'ère du numérique, ce support est un bénéfice pour les habitants.

P. LEON fait la remarque que certains habitants, par exemple des rues de la Favée et du Moulin, ne verront pas le panneau. A. BEAUFEY lui rétorque que tout le monde passe obligatoirement à un moment par cet endroit.

Il est répondu favorablement à A. THIOLIERE que la connexion téléphone portable est prévue.

Le projet est mis au vote. Par 13 voix pour et 1 voix contre (P.LEON), le Conseil Municipal accepte ce projet et retient après étude du tableau de comparaison des offres, l'entreprise LUMIPLAN et le plan de financement ci-après :

Dépenses TTC		Recettes	
Achat et pose avec génie civil 18 000 € maxi		Autofinancement	18 000 €

Dépenses à l'article 2158 par transfert l'article 2315.

7-RESULTAT DU QUESTIONNAIRE PARTICIPATIF ET DECISIONS :

E. DE CARLI donne la parole à A. BEAUFEY : A. BEAUFEY donne lecture de l'analyse des réponses sur les 3 questions posées (l'éclairage public doit-il être maintenu entre 24h et 4h30 ? Le stop de la rue des Ecolières doit-il être maintenu ? Le sens interdit devant la mairie doit-il être maintenu ?) et présente la synthèse de la Commission Aménagement/Travaux.

E. DE CARLI indique que la question de la fermeture totale de l'éclairage public pourra être étudiée en cas de confinement total.

A. BEAUFEY déclare qu'avant de supprimer le stop et le sens interdit, il doit être procédé à une étude des modifications sur les secteurs concernés.

P. LEON revient sur les pourcentages des réponses qui selon lui ne sont pas représentatifs : 149 réponses pour 1400 habitants, c'est peu : environ 10 %.

A. BEAUFEY lui répond que les résultats sont statistiquement parfaitement représentatifs d'autant que le questionnaire concerne le nombre de foyers et non le nombre d'habitants

P. LEON fait ensuite remarquer que « les questions posées appellent les réponses », car les motifs initiaux de l'installation de ces ouvrages ne sont pas donnés (par ex : sécuriser l'intersection avec la rue d'Evigny, faire baisser la vitesse,...) et qu'à son avis, enlever le stop rue des Ecolières est un mauvais signal envoyé aux automobilistes.

N.COHDON précise avoir constaté à un moment que même les services de Police ne respectent pas ce stop.

P. LEON lui répond que cela n'est pas une raison pour le supprimer.

T. LEVERT suggère une ligne continue pour empêcher l'empiètement sur l'autre partie de chaussée.

E. DE CARLI avance que cela sera étudié en commission.

P. LEON explique que le nouvel aménagement de la place répondait à un souhait de circulation moindre et d'un espace dédié à l'animation, festivités (ex : lors des mariages).

A. SOHIER lui répond que lors d'animations, la rue peut être barrée.

A. BEAUFEY ajoute que le stop n'était pas prévu sur le plan de présentation des travaux au Conseil municipal.

DIVERS TRAVAUX :

Divers devis ont été présentés par MP. CARRE-VERITA. Après avis favorable des commissions Aménagement/Travaux et Finance/sécurité, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les travaux suivants :

- Devis de SOGESSAE pour le curage des 330 avaloirs de la Commune au prix de 8020.80€ ttc.
- Le devis de la Sarl TH TP pour réfection de la montée du talus rue des Ecolières est retenu pour un montant de 2760€ ttc
- travaux de couverture à l'église, le devis de l'Eurl CJ Charpente est retenu pour un montant de 720€ ttc
- volet roulant extérieur avec télécommande et store occultant motorisé à l'école maternelle, le devis de l'Eurl CJ Charpente est retenu pour un montant de 4 534.80€ ttc.

9-ADHESION A L'UNION NATIONALE DES C.C.A.S. :

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à cette adhésion pour un an. Cette adhésion sera proposée au CCAS. N. COHDON signale qu'après avoir contacté l'UNCCAS, pour la prise en charge éventuelle des livraisons de repas à domicile, une réponse négative lui a été donnée.

10-NOEL : COLIS ET ILLUMINATIONS :

Colis de Noël : Compte-tenu du contexte sanitaire, le repas de Noël pour les Aînés est annulé. Après avis favorable de la commission Animation/Social, le repas sera remplacé par un colis pour toute personne de plus de 65 ans. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

La composition du colis de M COLLIN Michel est retenue en premier choix, celle de « Les Caves d'ARCHES » en 2^{ème} position en cas d'empêchement de M. COLLIN. Le colis est de 35 euros pour un couple et de 25 euros pour une personne seule.

Illuminations : Sur proposition de N. COHIDON, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, l'achat de 10 illuminations pour un montant d'environ 2500-3000 €. Il conviendra en 2021 de profiter des soldes en début d'année pour d'éventuelles nouvelles acquisitions.

11-PERSONNEL COMMUNAL :

Suite aux avis favorables de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la FPT sur des avancements de grade pour deux agents, à l'unanimité le Conseil Municipal crée 1 emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^e classe, catégorie C et 1 emploi d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles mat, catégorie C à compter du 05.11.2020.

12- QUESTIONS COMPTABLES :

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le transfert des crédits suivants :

- 18 000 € sont transférés de l'article 2315 vers l'article 2158 pour l'acquisition d'un panneau lumineux
- 62 500 € sont transférés de l'article 2315 vers l'article 21568 pour le projet de vidéo protection.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE :

E. DE CARLI, 1^{er} adjoint informe les élus :

- de travaux effectués sur les barrages réalisés par les castors et donne la parole à A. BEAUFEY participant à cette opération. Celui-ci précise que ce dossier perturbant pour les agriculteurs et certains riverains a été repris avec les services de l'Etat et l'Association le Renard. Une dynamique s'est créée avec des élus, des bénévoles et des agents qui arasent les barrages en fonction des besoins. La formation du personnel est programmée, ce qui permettra à la commune de devenir autonome pour agir. N.JACQUEMIN propose que l'on expérimente la pose de clôture électrique si accord de l'Etat.

- du processus de sauvegarde externalisée à la mairie.

- de l'accueil d'un contrat civique ce jour et pour une durée de 9 mois. Ses missions seront en lien avec le public sénior et l'intergénérationnel.

- de l'accueil d'un adjoint d'animation depuis le 1^{er} octobre pour un an.

- d'une suggestion : si la situation sanitaire s'aggrave, les prochaines réunions de commissions et de conseil municipal pourraient se dérouler en visioconférence. A l'unanimité, le Conseil Municipal y est favorable.

P. LEON sollicite un retour sur les délégations données et utilisées par M le Maire. E. DE CARLI et A. BEAUFEY répondent que M le Maire le fera lors de la prochaine séance.

P. LEON souhaite un prompt rétablissement à Monsieur le Maire en espérant qu'il ne souffre pas de la Covid.

Prochaines Dates prévisionnelles retenues :

commission Aménagement/Travaux : le 01/12 à 18 h 30 en mairie

Commission Animation/Social : le 03/12 à 18 h en mairie

Commission des Finances/Sécurité : le 15/12 à 18 h30 en mairie

Conseil Municipal : le 17/12 à 18 h30 à l'espace BL.

Séance levée à 20h10

